



MARCHE DE NOËL



A l'Espace Festif et son parc arboré, vers le cinéma de **LORIOLE SUR DROME**



SAMEDI 13 et DIMANCHE 14 DECEMBRE 2025



BULLETIN D'INSCRIPTION :

NOM Prénom :

Raison sociale :

Numéro de siret pour les professionnels :

Adresse :

Code postal :Ville :

Numéro de téléphone portable :

E mail :

Produits vendus :

.....

.....

Tarifs pour une présence obligatoire sur les 2 jours :

Emplacement souhaité : ou

Tarifs : M x **3** euros le mètre linéaire en EXTERIEUR = Euros

Tarifs : M x **5** euros le mètre linéaire en INTERIEUR = Euros

Ou CHALET de Noël extérieur à **30 €** le week-end :

Besoin d'électricité :

Si vous disposez d'un barnum, merci de précisez la taille :M...X.....M.

Avez vous besoin de votre véhicule sur le stand en extérieur :

! Prévoir votre matériel : tables, éclairage et groupe électrogène pour l'extérieur (les tables à l'intérieur seront fournies).

Pour valider votre inscription, merci de renvoyer ce bulletin **complet**, rempli et signé accompagné de votre :

- Photocopie de votre carte d'identité recto verso
- Photocopie de votre carte d'ambulant (sauf particuliers et associations)
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide au 13 décembre 2025
- Règlement à l'ordre de OLA

Afin d'éviter des stands en double, veuillez envoyer votre candidature à

OLA.LORIOLO@GMAIL.COM

Si votre candidature est acceptée, envoyez votre dossier complet à cette adresse :

OFFICE LORIOLAIS D'ANIMATIONS
Mairie de Loriol
3 B Grande Rue - 26270 LORIOLO SUR DROME

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le marché de Noël se déroule à l'Espace Festif et au Parc Gaillard de LORIOLO SUR DROME.

Il y a des emplacements disponibles dans la salle, sous des auvents, dans le parc ou dans des chalets en bois.

Heures d'ouverture au public : samedi de 10h à 21h et dimanche de 10h à 17h.

L'installation des exposants est permise dès 7h30 le samedi 13 décembre.

Les chalets en bois seront montés les bénévoles de l'association organisatrice le vendredi 12 décembre.

Les exposants s'engagent sur leur stand pour TOUT le week-end afin de garder un bon nombre de stands et attirer les visiteurs.

La mairie organise le village de Noël, avec son Père Noël (le vrai !) et des décorations festives.

Les commerçants proposent du vin chaud sur place.

Il y aura des tours de poneys, gratuit pour les enfants de 3 à 8 ans dans le parc.

L'association Office Loriolais d'Animations (OLA) se charge d'une buvette et de la mise en place des chalets la veille avec l'aide des agents municipaux, ainsi que du placement des exposants le samedi matin.

Il y aura plein d'autres surprises pour animer cet évènement !

La mairie de Loriol fait la publicité mais n'hésitez pas à en parler autour de vous.

REGLEMENT

Admission

L'association organisatrice OLA se réserve le droit de procéder à une sélection des stands, selon les produits proposés. Cela évite toute forme de concurrence

En effet, elle favorise les produits artisanaux et notamment sur le thème de Noël, afin que les passants puissent faire leurs achats pour les fêtes de fin d'année.

Toute réservation vaut acceptation de ce règlement.

Obligations et droits de l'exposant

L'exposant est tenu de respecter scrupuleusement le type de stand et les dimensions indiquées dans sa demande d'inscription. A défaut, il risque de se voir déplacé ou refusé.

Il ne peut faire de publicité, sous quelque forme que ce soit, pour des firmes non exposantes.

Aucun prosélytisme n'est permis.

Il est interdit de céder ou de sous louer tout ou partie de l'emplacement attribué.

Les exposants sont priés de laisser l'emplacement propre en mettant leurs déchets dans les poubelles à leur disposition.

Toute publicité lumineuse ou sonore, toute attraction, manège, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément des organisateurs de l'association OLA.

Ces derniers peuvent revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne manifeste d'un exposant (injure, comportement agressif, destruction de matériel).

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence de l'exposant de la manifestation.

Obligations et droits des organisateurs

L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler le marché en cas de force majeure et les exposants seront alors remboursés.

Les organisateurs établissent le plan de la manifestation et répartissent les exposants selon les critères : nature des produits vendus / type de stand / dimension.

Ils se réservent le droit de modifier la disposition des surfaces s'ils le jugent utile.

Les organisateurs sont exonérés de toute responsabilité concernant les préjudices commerciaux, l'arrêt prématuré de la manifestation, l'incendie, tout sinistre quelconque, les manquements aux droits et obligations de l'exposant.

Date : / /2025

Signature précédée de la mention « bon pour accord »